



HAL
open science

Des parcs de chasse ?

François Duceppe-Lamarre

► **To cite this version:**

François Duceppe-Lamarre. Des parcs de chasse?. Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne (XIIIe-XVIe siècles), Sep 2007, Rennes, France. hal-01897039

HAL Id: hal-01897039

<https://hal.science/hal-01897039>

Submitted on 16 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DES PARCS DE CHASSE ?

François Duceppe-Lamarre
IRHiS, UMR 8529

J'alai ainsi longuement
Sans issir de mon pensement
Tant que vi un trop biau jardin
Qu'on claimme le parc de Hesdin
[...]
Si m'en alai parmi le brueil
Qui estoit si biaux qu'onques mais,
Ne vi, ne ne verrai jamais
Si bel, si gent, si agréable,
Si plaisant ne si délitable,
Et les merveilles, les déduits,
Les ars, les engins, les conduits,
Les esbas, les estranges choses
Qui estoient dedens encloses,
Ne saroié jamais descrire.

Voilà l'image mémorable que laisse le chanoine de Reims Guillaume de Machaut dans le *Remède de Fortune*, poème courtois écrit en 1341 et qui traite dans cet extrait du parc d'Hesdin en Artois. Une image mémorable c'est-à-dire qui est digne d'être écrite et d'être conservée dans la mémoire et donc dans la culture des hommes qui fréquentent les cours comme le fait son auteur au XIV^e siècle. Cette image, qui n'est pas exceptionnelle en soi, est-elle alors un *topos* de ces très nombreux parcs qui accompagnent les châteaux de l'aristocratie médiévale ? Si c'est le cas, nous sommes en droit de nous demander en quoi les parcs sont-ils des espaces importants de la vie de château et quelle place la chasse y occupe-t-elle au temps des ducs de Bretagne ? Un état de la recherche dans quelques royaumes voisins et contemporains permettra de tenter de répondre à cette question. Tenter, car si les décalages de la recherche médiévale sont grands entre les pays, ils ne nourrissent pas moins la réflexion par la comparaison. Grâce à un florilège de sources écrites, matérielles et graphiques la question du sens, de la forme et de la fonction des parcs pourra donc être soulignée dans ses singularités et ses liens avec le château médiéval.

Aux sources de l'enquête

Dans un premier temps, la question à se poser est bien celle du portrait des parcs. Non pas le passage à la description d'un parc type, mais plutôt la description qu'il est possible de dresser du phénomène des parcs de chasse. Une réponse peut être donnée en élaborant tout d'abord un état de la recherche sur la question, puis en examinant les types de sources avant d'ausculter le vocabulaire usité au Moyen-Âge.

La première chose qui saute aux yeux pour qui veut dresser un état de la recherche sur les parcs, c'est la situation très contrastée qui existe. En effet, si l'on prend l'exemple britannique, la bibliographie fournit un chiffrage du nombre des parcs sur le territoire insulaire¹. Cela n'est pas le cas en France. D'autre part, le cas du Royaume-Uni permet également de constater que le nombre de parcs, du Moyen-Âge et d'époque moderne, est élevé puisqu'il voisine avec les quelques milliers². En France, il serait hasardeux de proposer

¹ Birrell-Hilton Jean, « La chasse et la forêt en Angleterre médiévale », dans Chastel A. (dir.), *Le château, la chasse et la forêt*, Luçon, Sud-Ouest, Les Cahiers de Commarque, 1990, p. 69-80.

² Birrel-Hilton J., « La chasse et la forêt... », *op. cit.*, p. 69-80.

un chiffre, tout au plus un ordre de grandeur, mais qu'il conviendrait de justifier. Le décalage franco-anglais de la recherche sur les parcs est donc évident.

Un tel contraste de connaissances s'explique en partie par le caractère hétérogène de la recherche française. Plusieurs cas de figures doivent être cités qui participent à cette hétérogénéité. Tout d'abord, la monographie de site. Une partie de la bibliographie s'attache à décrire l'histoire d'un site, site exceptionnel princier, qu'il ait appartenu à un comte, à un duc ou au roi³. Ensuite, une partie des travaux s'intéresse à un type particulier de parc. La démarche crée un ensemble, par exemple les parcs épiscopaux ou les parcs ducaux⁴. Et finalement la bibliographie fait apparaître des inventaires aux contours géographiques divers (Fig. 1). Manifestement, la France septentrionale se retrouve davantage sous la loupe des chercheurs qui tentent les premiers états des lieux en dressant un inventaire de ce qui est connu et de ce qui pose problème dans la recherche sur les parcs⁵. Corollaire de cette dernière affirmation, de vastes zones géographiques font montre d'une absence totale ou quasi-totale de recherches sur la question. Par voie de conséquence, nous sommes donc dans une phase de pré-inventaire national sur les parcs. Pourtant, les sources ne manquent pas.

Elles ne manquent pas, mais, d'une part, elles sont éparpillées – comme l'a naguère écrit Robert Delort - et d'autre part elles nécessitent un autre type de questionnement – ce qui a été récemment souligné par Joëlle Burnouf⁶. Puisque le sujet des parcs de chasse fait partie intégrante de l'histoire de l'environnement et sans revenir sur la question des sources de l'environnement, il convient de dresser un classement de ce foisonnement.

Un premier ensemble regroupe les sources qui illustrent un mode de vie symbolique. Il faut entendre par là que le but poursuivi consiste à être représenté dans son rang. Ce caractère de l'honneur est présent dans les sources littéraires comme dans l'iconographie, par exemple le poème courtois intitulé le *Remède de Fortune* rédigé en 1341 par Guillaume de Machaut et cité dans l'introduction de cet article.

Un deuxième groupe rassemble des informations dans le champ de l'homme et de la nature. Elles sont des descriptions, souvent issues de la pratique, voire d'une pratique répétée, d'un quotidien en contact au moins partiel avec le monde rural qu'il soit forestier, marécageux ou

³ Site royal avec Chapelot Jean, *Le château de Vincennes. Une résidence royale au Moyen-Âge*, Paris, CNRS Éditions-CNMHS, 2001, 128 p. Site ducal avec Beck Corinne et Patrice, « La nature aménagée. Le parc du château d'Aisey-sur-Seine (Bourgogne, XIVe-XVIe siècles) », dans Colardelle Michel, *L'homme et la nature au Moyen-Âge*, Paris, Errance, 1996, p. 22-29. Site comtal, ducal puis impérial avec Duceppe-Lamarre, François. « Le parc à gibier d'Hesdin. Mises au point et nouvelles orientations de recherches », *Revue du Nord – Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, t. LXXXIII, n°343, 2002, pp. 175-184 et du même auteur *Chasse et pâturage dans les forêts du nord de la France. Pour une archéologie du paysage sylvestre (XI^e-XVI^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2006.

⁴ Les premiers sont étudiés par Casset Marie et les seconds par Beck Corinne, entre autre dans « Résidences et environnement : les parcs en France du Nord (XIIIe-XVe siècles) », dans Cocula Anne-Marie et Combet Michel (textes réunis par) *Le château et la nature*, actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, 2005, p. 117-133.

⁵ Duceppe-Lamarre François. « Une réserve particulière, les parcs à gibier », dans *Forêts et Réserves cynégétiques et biologiques, Cahier d'études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle*, Corvol-Dessert Andrée (textes réunis et présentés par), IHMC-CNRS, n°13, 2002, p. 11-16, 75 et avec une emprise de recherche plus vaste Beck Co. et Casset M. « Résidences et environnement... », *op. cit.*

⁶ Delort Robert, *Les animaux ont une histoire*, Paris, Seuil, 1984 et Burnouf Joëlle *et alii*, « Sociétés, milieux, ressources : un nouveau paradigme pour les médiévistes », dans *Être historien du Moyen-Âge au XXIe siècle*, XXXVIIIe Congrès de la SHMESP, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, p. 95-132.

champêtre. Les chroniques et les traités d'économie rurale ou de chasse des XIV^e et XV^e siècles vont dans ce sens⁷.

Et finalement une troisième grappe qui collige des données concernant l'économie au sens large. Au sens large car ces sources peuvent véhiculer des prix de divers types : coût d'une infraction dans des chartes, valeur des matériaux ou de travaux et leur réalisation sur le terrain avec les vestiges matériels, voire sources financières avec les quittances et les multiples comptabilités⁸. Dans cet ordre d'idée, il n'est pas inintéressant de signaler l'importance des comptes de travaux qui décrivent la construction, la réfection et l'aménagement des différents bâtiments dont les parcs. Comme l'illustre la figure 2, le comté d'Artois comprend 18 sous-unités administratives, - soit principalement des bailliages -, possédant des comptes de travaux. Il convient ensuite de faire le dénombrement puis le tri des bailliages possédant des parcs. On remarque ici le déséquilibre en faveur de certains sites, en particulier celui d'Hesdin. Ce site se détache du lot d'une part, il rassemble environ la moitié de l'échantillon et d'autre part, il possède un parc qui a fait l'objet de multiples travaux. D'ailleurs les rouleaux de compte de travaux de ce bailliage précisent bien qu'ils sont rédigés « pour œuvres faites au chastel et ou parc de Hesdin ». Mais encore faut-il s'entendre sur le vocabulaire.

Dans les sources médiévales consultées, un vocabulaire en partie hétérogène émerge concernant la désignation des parcs de chasse. En voici le résultat à partir de quelques pays et de langues européennes afin d'en cerner la diversité linguistique et de sens. Le latin utilise au Moyen-Âge l'expression *vivarium ferarum*, ce qui correspond au parc à bêtes sauvages.

Du côté des langues vivantes cette fois, l'allemand emploie le *Tiergarten* ainsi que le *Tierpark*, que l'on pourrait traduire respectivement par jardin d'animaux et par parc à animaux. Toujours dans le groupe des langues germaniques, le luxembourgeois reste avec un seul terme agglutiné, le *Deieregaard* – à rapprocher du *Tiergarten* allemand -, donc encore une fois l'idée d'un parc à animaux. Quittant le continent, l'anglais désigne un parc à gibier avec l'expression de Game Park. Finalement, ce sont les langues française et wallonne qui possèdent le plus de diversité avec trois termes. Le breuil d'origine celtique qui désigne un espace de chasse à part, le gard qui a donné le mot jardin mais qui comprend l'idée de garder (ici des animaux mais pas exclusivement) et le parc dont le sens évoque également l'idée de conserver des animaux ou des hommes dans un espace. Il n'est fait mention nulle part dans le vocabulaire médiéval de parcs à gibier, bien que l'historiographie en parle ou de parcs de chasse qui est également une vision contemporaine⁹. Afin de s'en faire une idée plus juste, il conviendrait désormais d'en étudier les formes matérielles et économiques de ce vocabulaire encore en partie mystérieux.

Les formes matérielles et économiques des parcs

⁷ Par exemple, le traité de chasse qui a été rédigé en Normandie pour les Normands, celui d'Henri de Ferrières ou celui rédigé dans le comté de Foix-Béarn pour le duc de Bourgogne, Gaston Fébus. De Ferrières Henri, *Les Livres du roy Modus et de la royne Ratio publiés avec introduction, notes et glossaire*, par Gunnar Tilander, Paris, Société des anciens textes français, 1932 et Phébus, Gaston, *Livre de chasse édité avec introduction, glossaire et reproduction des 87 miniatures du manuscrit 616 de la Bibliothèque nationale de Paris*, par Gunnar Tilander, Karlshamn, *Cynegetica* XVIII, 1971.

⁸ Ces sources sont présentement réévaluées par le groupe de travail européen dirigé conjointement par Patrice Beck et Olivier Mattéoni. La démarche analytique est présentée lors de la rencontre parisienne des 1^{er} et 2 octobre 2009 intitulée « Codicologie des documents comptables », puis à celle de l'Est ayant eu lieu les 30 septembre et 01^{er} octobre 2010, qui s'est consacrée au « vocabulaire et la rhétorique des comptabilités médiévales ».

⁹ On ne peut donc suivre l'historiographie dans cette voie afin de désigner les parcs puisqu'elle émet une idée anachronique, voire influencée par d'autres langues, qui est en soi réductrice du sujet. En revanche, le contenu de la bibliographie reste fiable et pertinent dans ses affirmations. C'est donc ici un problème de désignation.

Le vocabulaire des sources ainsi que les descriptions et les données numériques permettent en effet d'aborder au moins en partie l'importance spatiale et financière des parcs. Ce qui permettra d'avoir une idée sur les logiques qui président aux choix.

Tout d'abord, la question de la superficie. En l'état des recherches, un premier classement, temporaire, peut être proposé tant la superficie des parcs de chasse est une question pour le moins fluctuante. Un premier groupe, qui peut se voir qualifié de petits parcs, comprend une surface close de moins de 100 hectares. Ils sont présents, par exemple, dans les duchés de Bourgogne et de Bretagne, dans le comté d'Artois et dans le royaume d'Angleterre. C'est donc une formule courante qui sert de parcs à bétail, que la faune y soit sauvage ou non d'ailleurs. Un deuxième groupe, de plus grande taille puisqu'il cumule plusieurs centaines d'hectares, oscille entre 700 et 1 000 hectares de surface fermée. Les exemples se retrouvent dans le Nord de la France, avec le site comtal artésien puis ducal bourguignon d'Hesdin et le site royal de Vincennes. Et finalement, les grands parcs de plus de 1 000 hectares. Ils varient entre 1 500 et 5 500 hectares pour Clarendon, Rhuys et Châteaulin dans le royaume d'Angleterre ou le duché de Bretagne.

Par voie de conséquence, la longueur de la clôture est directement proportionnelle à la surface fermée du parc... Les petits parcs ont des périmètres de quelques kilomètres, alors que ceux de taille moyenne possèdent une muraille variant entre 5 et 10 km comme à Aisey, Elven ou Gaillon. Le troisième groupe variant entre 10 et 30 km pour Hesdin, Clarendon et Châteaulin. En revanche, les sites recensés affichent diverses formules afin de clore l'espace. L'appropriation se fait soit par un fossé interne, soit par un fossé externe. Le creusement dudit fossé génère des tas de terre qui sont alignés afin de former un talus puissant comme à Sainte-Vaubourg. Parfois ledit talus est surmonté d'une haie, c'est le cas à Valmont, parfois d'une palissade comme à Quevilly mais il est également couronné d'un mur maçonné que ce soit à Vincennes, à Aisey ou à Hesdin.

Si les parcs sont clos, ils n'en demeurent pas moins soumis à toute une série d'aléas qui modifie leur réalité matérielle. D'une part, ces domaines sont au centre d'échanges multiples et complexes entre les grandes familles seigneuriales. Le foncier apparaît mobile lorsque l'on regarde la question des héritages. Par exemple, le parc d'Hesdin¹⁰ passe des mains de la maison d'Artois au XIII^e siècle à celles de la maison de Bourgogne en 1384 avant d'échoir à la maison impériale des Habsbourg à la fin du XV^e siècle. D'autre part, l'emprise des parcs de chasse évolue également à partir d'échanges ou d'achats. Le comte d'Artois Robert II agrandit son parc d'Hesdin à la fin des années 1290 en échangeant des terres ou en achetant aux seigneurs ecclésiastiques ou laïques locaux ainsi qu'à des non-nobles dans le dessein manifeste de posséder un ensemble cynégétique d'un seul tenant qu'il fait par la suite murer. Il en est de même des droits, l'autre versant économique des parcs, qui évoluent au rythme des décisions de ces grands seigneurs. Ici, en contrepartie d'une cession de terre dans son parc d'Hesdin, le comte d'Artois octroie une rente viagère, ou là il crée des garennes à lapins qui sont ensuite acensées.

Il n'existe cependant pas de travaux évaluant le poids financier des parcs dans le budget du domaine et encore moins de travaux chiffrant la part des diverses activités pratiquées dans les parcs. Nonobstant cet état de la recherche sur la part budgétaire, d'aucuns peuvent penser que les travaux de construction et d'entretien des murailles nécessitent des coûts du moins importants sinon énormes. Les travaux menés par Patrice et Corinne Beck sur le parc ducal d'Aisey-en-Bourgogne signalent une multiplicité de phases de constructions¹¹. L'année comptable 1342/1343 à elle seule additionne 450 livres de frais de construction. Les frais

¹⁰ Duceppe-Lamarre F., *Chasse et pâturage...*, *op. cit.*

¹¹ Beck P. et Co., « La nature aménagée... », *op. cit.*, p. 22-29.

apparaissent également importants à Hesdin¹², dont la muraille est maçonnée et qui est fréquemment réparée suite à des destructions causées par le climat ou par les hommes. Il y a donc là une piste de recherche à emprunter afin de comprendre le fonctionnement des parcs et leur place dans la société médiévale.

Un lieu de pouvoir et de culture non séparable de la résidence

La place des parcs pose encore problème puisque les activités qui y sont pratiquées sont multiples en liaison d'ailleurs avec le château.

Le premier lien à souligner, rapidement, est le lien seigneurial et dynastique. La construction de parcs constitue une application du droit de chasse et du droit seigneurial¹³. Le parc, c'est l'appropriation de ces droits dans leur ampleur spatiale. Il est donc une projection autour du château, lieu de pouvoir par excellence du seigneur. Ainsi, les parcs accompagnent les châteaux que ce soit à Vincennes, Suscinio, Hesdin, Aisey ou les autres. Ils accompagnent aussi les vivants qui en héritent. Mahaut d'Artois hérite de son père Robert II d'Artois du parc d'Hesdin qu'elle légua ensuite à ses héritiers mâle ou femelle comme le veut la coutume d'Artois concernant le droit dynastique.

Ce lien social et de pouvoir est complété par un lien monumental. Il existe en effet des liens techniques entre le parc et le château. Du personnel castral va de l'un à l'autre lieu, utilisant des matériaux qui sont également transportés dans un sens comme dans l'autre pour y faire des travaux selon les mêmes savoir faire comme la maçonnerie ou la charpenterie à titre d'exemple. Le château et le parc ne sont donc pas deux mondes séparés. Bien au contraire, des liens paysagers unissent les deux lieux. Dans certains cas, le site castral est inclus dans le parc grâce aux murailles qui l'enserme totalement alors que dans d'autres cas, il est rattaché par des murs qui se joignent aux propres murs du château. À Hesdin, le château comtal est rattaché au parc dont les murs sont de mêmes confections que ceux du château, ce qui rajoute une dimension homogène visuellement au lien monumental entre les deux entités.

Homogénéité visuelle, dans certains cas comme celui d'Hesdin¹⁴, qui renforce une continuité culturelle allant de la bibliothèque du château à l'environnement compris dans le parc¹⁵. Deux exemples parleront d'eux-mêmes. Le roi de France Charles V (8 avril 1364-16 septembre 1380) possède dans sa bibliothèque le *Livre des profits champêtres* de Pierre de Crescens et aménage les jardins de l'hôtel de Saint-Paul avec ce que d'aucuns qualifient un nouvel art de vivre princier. Son frère, le duc de Bourgogne Philippe le Hardi (1363-26 avril 1404), n'est pas en reste, qui possède des œuvres de la littérature cynégétique avec les *Livres du roi Modus et de la reine Ratio* du normand Henri de Ferrières ainsi que le *Livre de chasse* du

¹² Duceppe-Lamarre F., *Chasse et pâturage...*, *op. cit.*

¹³ Duceppe-Lamarre F., « Le seigneur et l'exercice du droit de chasse. Permanences et évolutions d'un pouvoir social et territorial (XIIe-XVe siècles) », Colloque international d'Écaussinnes-Lalaing du 14 au 16 mai 2009, sous la direction de Cauchies Jean-Marie et Guisset Jacqueline, *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIIIe-XVIe siècles. Maîtres, terres et sujets* (sous presse). Plus ancien mais tout aussi intéressant : Chastel André (dir.), *Le château, la chasse et la forêt*, Luçon, Sud-Ouest, Les Cahiers de Commarque, 1990.

¹⁴ Mais un tel sujet n'a pas encore été traité afin d'en avoir une vision d'ensemble.

¹⁵ Beck Co. et P. et Duceppe-Lamarre F., « Les parcs et jardins des résidences des ducs de Bourgogne au XIVe siècle. Réalités et représentations », dans Renoux Annie (dir.), « *Aux marches du palais* » *Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?*, Actes du VII^e Congrès International d'Archéologie Médiévale, Le Mans - Mayenne, 9-11 septembre 1999, Publications du LHAM, Université du Maine, 2001, p. 97-111.

comte Gaston Fébus¹⁶. Ce dernier lui ayant dédié son ouvrage, de chasseur à chasseur, de seigneur à seigneur.

Un rendez-vous de chasse ?

Les parcs sont des lieux de rencontre des cours princières. Les enluminures, les peintures et les chroniques des XIV^e et XV^e siècles y montrent les nobles chantant, dansant, discutant et chassant¹⁷. Parmi ces activités, quelle est donc la place de la chasse ?

Encore faut-il savoir qui chasse ! Le duc de Bourgogne Philippe le Hardi chasse. Le comte Gaston Fébus également, cela ne fait pas de doute, d'autant qu'il décrit des chasses dans les parcs. Le comte d'Artois chasse lui aussi. Sa fille Mahaut chasse au vol dans le parc d'Hesdin ce qu'attestent les archives comptables qui, de plus, citent ses fauconniers. Mais ces grands seigneurs ne sont pas seuls à chasser dans leurs parcs. Tout un personnel est présent pour les seconder voire même les remplacer. On retrouve à Hesdin des sergents à cheval, des sergents à pied et des maîtres-chiens qui s'activent alors que la comtesse Mahaut regarde, assise, gambader les cervidés de son parc d'Hesdin¹⁸.

Comme il y a chasseur et chasseur, il y a aussi chasse et chasse. La chasse au vol est pratiquée par la maison d'Artois, la comptabilité d'Hesdin précisant l'usage d'autours, d'éperviers, de faucons et même de gerfauts. De nombreux types de chiens sont également de précieux auxiliaires cynégétiques, bien qu'ils ne soient pas forcément utilisés par tous les seigneurs. Tous ne chassent pas le loup ou la loutre, ne serait-ce que par goût. Toutefois, de nombreux animaux sauvages introduits ou non sont chassés d'après l'inventaire qui peut être dressé grâce aux sources comptables. Le bestiaire qui résulte du dépouillement systématique des comptes du bailliage d'Hesdin entre 1300 et 1315 est par là éloquent et quelque peu surprenant¹⁹. On y retrouve, pêle-mêle, des cerfs, des daims, des chevreuils, des sangliers, un ours, des loups, des chats sauvages, un castor, des blaireaux, des renards, des loutres, des fouines, des belettes, des lièvres et des lapins pour les mammifères, et pour la faune aviaire, des balbuzards, des buses, des hérons et des perdrix. La diversité des animaux est assez

¹⁶ De Ferrières H., *Les Livres du roy Modus...*, *op. cit.* et Phébus G., *Livre de chasse...*, *op. cit.*

¹⁷ Un exemple parlant, qui a bénéficié de recherches récentes Duceppe-Lamarre F., « Une fête champêtre à la cour de Bourgogne », dans *L'art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 2004, p. 162-163.

¹⁸ Pour le personnel cynégétique à Hesdin, voir entre autres Duceppe-Lamarre F., *Chasse et pâturage...*, *op. cit.* et du même auteur « Vie et mort de la bête captive dans la cour des grands. Les cas d'Arras, Hesdin et Le Quesnoy aux XIV^e-XV^e siècles », Colloque international *La bête captive au Moyen-Âge et à l'époque moderne*, sous la direction de Beck Co. et Guizard-Duchamp Fabrice, les 8 et 9 novembre 2007, Université de Valenciennes (sous presse). Concernant le personnel du parc de Vincennes, des informations dans Derex Jean-Michel, *Histoire du bois de Vincennes. La forêt du roi et le bois du peuple*, Paris, L'Harmattan, 1997.

¹⁹ Pour une telle étude, les résultats sont présentés de façon détaillée dans Duceppe-Lamarre F., « Une génération de gestion animale au début du XIV^e siècle : la comptabilité du territoire d'élevage et de chasse d'Hesdin (Pas-de-Calais, France) », *La gestion démographique des animaux à travers le temps, VI^e International Conference of the Association « L'Homme et l'Animal, Société de Recherche Interdisciplinaire »*, Torino (Italia), 16-18 september 1998, *Anthropozoologica*, MNHN-CNRS Ed., n°31 et *Ibex Journal of Mountain Ecology*, n°5, 2000, p. 125-135. Analyse reprise dans Duceppe-Lamarre F., « Chasser ou être chassé au Moyen Âge », *Umwelt und Herrschaft in der Geschichte* (Environnement et pouvoir, une démarche historique), Duceppe-Lamarre F. et Engels Jens Ivo (dir./herausgegeben von), Munich, Oldenbourg Verlag, Ateliers des Deutschen Historischen Instituts Paris, n°2, 2008, p. 52-72. Pour cet article, s'ajoutent d'autres sources écrites postérieures et non comptables afin d'étoffer ledit bestiaire.

grande pour des sources écrites dont la fonction n'est pas de procéder à l'inventaire de la biodiversité animale pour reprendre un langage contemporain.

La figure 3 illustre les chasses pratiquées dans les différents espaces cynégétiques d'Hesdin. Deux précautions préliminaires doivent être évoquées. Tout d'abord, il est rare que l'animal chassé soit localisé par les comptes de bailliage et lorsqu'une localisation est précisée dans ce type de source, elle peut se borner à nommer plusieurs lieux mais rarement un seul en particulier. Ensuite, nombre d'animaux ne figurent pas dans le tableau (fig. 3) puisqu'ils sont inclus dans la ménagerie dont la localisation reste indéterminée. En revanche, une petite dizaine d'entre eux y figurent, avifaune et faune mammalienne, dont « en fantôme » puisque le décompte des loups et des chiens à loups n'est pas toujours réalisés alors que ceux des renards et des chats sauvages ne sont jamais faits, contrairement au décompte des chiens à renards. Ainsi il apparaît que les chats sauvages, les belettes, les blaireaux et les buses sont des animaux indésirables chassés de manière irrégulière, occasionnelle pourrait-on dire, contrairement aux autres qui le sont régulièrement. Ces autres ce sont les renards (d'après les chiens à renards uniquement), les loups, les loutres et les aigles, en fait des balbuzards. Ce quatuor est chassé avec une fréquence de captures moyenne d'environ un loup et une loutre par année et près d'une dizaine de balbuzards annuellement. Voilà donc un portrait des chasses seigneuriales dans les parcs et les autres espaces cynégétiques qui détonne par rapport à l'image d'Épinal de la vénerie ! Enfonçons le clou davantage avec un tableau des « entrées et des sorties » d'animaux dans le bailliage d'Hesdin mais hors cheptel (Fig. 4). L'animal le plus traqué est le lapin de garenne, loin devant tous les autres puisqu'il est capturé à chaque jour si l'on étale la moyenne sur le nombre de jours par année durant les quinze années de l'étude. Suivent les oiseaux de basse-cour, c'est-à-dire une centaine de chapons et de poules qui sont des redevances du prélèvement seigneurial local. Puis viennent les indésirables à plumes et à poil dont il a été question précédemment et les oiseaux de la volière cynégétique, précieux auxiliaires des chasses au vol de la maison d'Artois. Une telle analyse, à partir des sources de la pratique de l'exemple d'Hesdin, méritait bien qu'un point d'interrogation figure au titre de cet article sur les parcs de chasse...

Au moment de clore cet article, il ressort que les parcs, étant donné le caractère hétérogène de la recherche et les retards français notamment avec le cas anglais, sont dans une phase de pré-inventaire national. C'est pourtant un objet archéologique et historique récurrent, important à plus d'un titre tant du point de vue matériel, qu'économique, ou encore politique et tout autant dans le domaine culturel. Bien que les parcs soient au centre des modes de vie des princes et des grands seigneurs, cet objet de travail, sans doute encore trop lesté d'une polyphonie de sens, reste d'une part méconnu du grand public et d'autre part sans projet-pilote du côté de la recherche.

Cette difficulté à saisir l'objet de recherche rejoint la question terminologique. Peut-on parler de parcs de chasse ? On y chasse dans certains, mais sans doute pas tous. Et quelles chasses y pratique-t-on ? Elles sont diverses selon les activités pratiquées dans ces parcs. Doit-on alors parler de parcs à gibier ? Cela fait sens pour certains parcs, de petite taille, qui servent à rassembler du gibier dans un lieu fermé. Cependant le vocabulaire usité dans le royaume de France entre le XI^e et le XV^e siècle exclut cette terminologie et reste un vocabulaire qui induit une multiplicité de sens. Une piste de recherche consiste à dresser l'inventaire de la diversité de la faune, de la flore et des milieux présents dans les parcs. S'il apparaît que les parcs s'individualisent par rapport à l'agro-sylvo-système environnant, alors il y a là une création médiévale qui doit être abordée par une recherche qui combine l'approche interdisciplinaire.

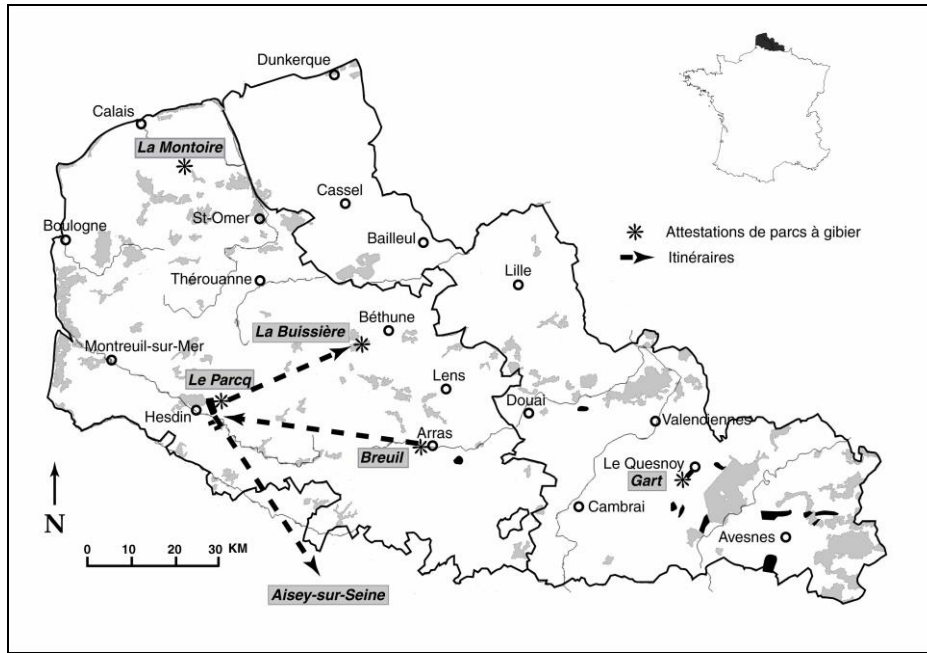


Fig. 1. Répartition des parcs (XIe-XVe siècles) et déplacements de cervidés au XIVe siècle dans le Nord de la France.

	Nombre de comptes
Aire	11
Arras et Bellemotte	37
Avesnes-le-Comte	7
Bapaume	8
Béthune	9
Beuvry	4
La Buissière*	2
Calais*	1
Choques*	2
Eperlecques	10
Gosnay*	7
Hesdin*	114
Lens	1
Montgardin*	3
La Montoire*	7
Rihoult*	1
Saint-Omer*	7
Tournehem	4
total	235

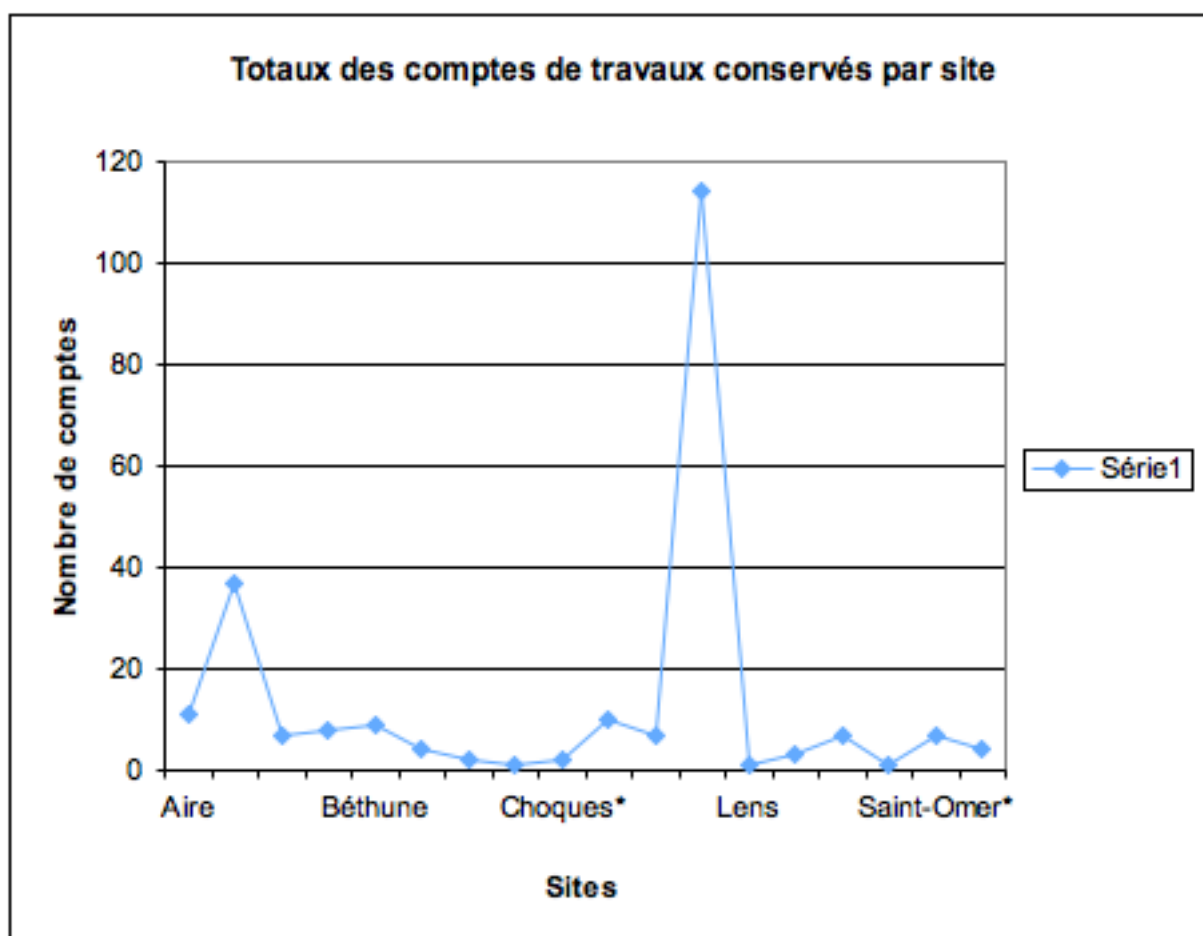


Fig. 3. Totaux des comptes de travaux conservés par unité administrative du comté d'Artois

	belette	blaireau	buse	chat sauvage	loup	loutre	aigle	ch. à renards	ch. à loups
Asc. 1300				x	x	x	0	0	
Ch. 1301					1	x	4	0	
Asc. 1301		x				2	0	8	
Ts. 1301			14			3	9	x	
Asc. 1302		4			7		2	12	
Ch. 1303				x	2	1	12	x	
Asc. 1303					x		0	8	
Ts. 1303			14				9	8	
Ch. 1304							0	8	
Asc. 1304	1					1	0	8	
Ts. 1304						1	0	8	
Ch. 1305							7	8	
Asc. 1305						1	1	8	
Asc. 1306	5				x	1	0	5	
Ts. 1306							0	0	
Ch. 1307						x	13	5	
Asc. 1307						1	1	10	
Ch. 1308							29	10	
Asc. 1308							0	5	5
Ts. 1308							0	0	
Ch. 1309							11	0	
Asc. 1309					x	x	4	0	
Ch. 1310							25	0	
Ts. 1310							0	0	
(Ch.) 1311					x	x	0	0	
Ch. 1312							0	0	
Asc. 1312							0	6	
Ts. 1312					1		0	6	x
Ch. 1313							0	6	
(Ts.) 1313/4							0	0	
Ch. 1314							11	6	
Ch. 1315					x	2	4	6	
Asc. 1315					x	1	0	0	
Ts. 1315							0	0	
Totaux	6	4	28	0	11	14	142	max. 12	max. 5

Fig. 3. Tableau des chasses dans la réserve cynégétique d'Hesdin (1300-1315)

animaux	nombre	moyenne annuelle	faune groupée	moyenne groupée
lapins	5747	383,1	lapins	383,1
chapons	1425,5	95	basse cour	97,6
poules	39	2,6	volière	1,6
falconidés	19	1,3	indésirables poils	2,3
asturidés	4	0,3	indésirables plumes	11,4
loutres	14	0,9		
belettes	6	0,4		
loups	11	0,7		
blaireaux	4	0,3		
buses	28	1,9		
aigles	142	9,5		

Fig. 4. Tableau des « entrées et des sorties » d'animaux dans le territoire de chasse d'Hesdin